

# Les avantages de recruter un alternant en contrat de professionnalisation

## Organismes cotisant à la formation professionnelle (entreprises, associations...)

Vous souhaitez recruter un alternant sur une durée d'un an (3ème année de licence générale ou professionnelle, 2ème année de Master) ou de deux ans (Master).

Toutes nos formations en alternance sont consultables [ici](#).

Vous recherchez avant tout des compétences techniques, scientifiques et de savoir-être. Mais savez-vous que ce recrutement vous apporte d'autres avantages?



Un montant de rémunération limité, correspondant à un pourcentage du SMIC ou du SMC.

Vous pouvez consulter les grilles de rémunération en suivant [ce lien](#).



Une exonération de charges patronales. Vous retrouvez toutes les informations sur le [site de l'URSSAF](#).



La prise en charge partielle par votre Opérateur de Compétences (OPCO) des frais de formation .



Un alternant en contrat de professionnalisation n'est pas comptabilisé dans vos effectifs, sauf pour la tarification liée aux accidents du travail et aux maladies professionnelles



Une aide financière de votre OPCO pour l'exercice de la fonction de tuteur de l'alternant.

Votre OPCO vous apportera toutes les précisions utiles pour votre recrutement. N'hésitez pas à nous contacter pour diffuser une offre d'alternance auprès de nos étudiants.

Par ailleurs, l'URSSAF met à votre disposition un [simulateur](#) de revenus pour salarié, qui intègre l'alternance.

Faculté  
sciences &  
sciences de  
l'ingénieur



Université Bretagne Sud

**PÔLE FORMATION PROFESSIONNELLE & ALTERNANCE**

**- [ssi.fpa-entreprises@listes.univ-ubs.fr](mailto:ssi.fpa-entreprises@listes.univ-ubs.fr) -**